Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_016-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-016

Objet de la délibération : Modification de l'ordre du tableau des adjoints

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du tableau des adjoints et, par voie de conséquence, de mettre à jour les indemnités en fonction de leur rang.
Ainsi, M. Jean-Pierre BALLOUARD occupera le troisième rang des adjoints et M. Christian CORBEL le cinquième rang.
Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence. Il en sera de même pour les arrêtés de délégation.
S'agissant des indemnités de fonction, ni l'enveloppe globale ni les taux applicables ne sont modifiés. Cette mise à jour vise uniquement à assurer la cohérence entre les indemnités versées et le rang occupé par chaque adjoint.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'approuver la modification de l'ordre du tableau des adjoints telle que présentée ci-dessus ;
- de constater que M. Jean-Pierre BALLOUARD occupe désormais le troisième rang des adjoints et M. Christian CORBEL le cinquième rang ;
- de procéder à la mise à jour du tableau du conseil municipal, des arrêtés de délégation et du tableau des indemnités de fonction en conséquence ;
- de maintenir inchangés l'enveloppe indemnitaire globale et les taux d'indemnisation fixés antérieurement.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO